



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5110030

N/REF : 10/10/2025 9H35 C:002640 I:32463
V/REF : F41890
V/Email reçu le Vendredi 10/10/2025 à 9H35

SELON DEVIS N° 5090022

IMMEUBLE : 354 ROUTE DE GENAS
69500 BRON

ALLIADE HABITAT
Service sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

Dardilly, le

04 Novembre 2025

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 354 RTE DE GENAS - PALIER DU 1ER ETAGE
LOGEMENT MME RAHAL 0644725349 OU 0641037428
LOGEMENT MME BOUKHALFA 0758861655
LOGEMENT MR MARGHAD 0614291463
LOGEMENT M ABDORROH 0635549160
LOGEMENT M HAMIDI TEL 0782315355

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5090022 du 23/09/2025 d un montant de
Donneur d'ordre : Mme D. HAKIMI-ROUISSI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Dépannage logements

NOTRE INTERVENTION DU 31/10/2025 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS
5090022 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE 5 BOUTONS DE SONNETTE ENCASTRES
SUR LE PALIER DU 1ER ETAGE
IL A EGALEMENT ETE PREVU LE REMPLACEMENT DE 2 DETECTEURS DE MOUVEMENTS
360 DEGRES ENCASTRES, UN BLOC DE SECOURS LED ET LE REMPLACEMENT DE
4 DOWNLIGHTS LED ARIC 4000K 20W

OBSERVATIONS :

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U.	HT
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	32,77	32,77
5,00	EL1200-H.MO Controle installation logeme	35,93	179,65
Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U.	HT
5,00	F&P d'un bouton de sonnette paliere enca	21,95	109,75
2,00	F&P d'un detecteur de mouvement 360 enc.	82,60	165,20
4,00	F&P d'un downlight LED ARIC 20W 4000K	78,50	314,00
1,00	F&P d'un BAES SATI 45lm/1h EATON LED	93,00	93,00

12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY

SAS au capital de 30 000 €

RCS. LYON 419 990 171 – TVA intracommunautaire FR 83419990171

Tél : 04 78 20 96 35 - Fax : 04 78 20 03 45

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 1884 958 - B.I.C : SOGEFRPP



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5110030

TOTAL H.T.	894,37
T.V.A. a 10,00%	89,43
TOTAL T.T.C.En EURO	983,80

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°F41890
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

SERVICE SINISTRES
173 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON
Emetteur : MME Douha HAKIMI

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

Demande de devis n°5090022

1010-2935

Prestation Parties Communes

HP 4323 - INC 250562 - POSE ELF, Travaux à réaliser entre le 10/10/2025 et le 07/11/2025

Votre contact : M. SAMIR BOULANOUAR (06 29 98 62 64)

LE COSY (ALH - 4323)
354, route de Genas
69500 BRON

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricite	894,37	1,00 FOR	894,37	10,00%
5 boutons de sonnettes, 2 détecteurs de mouvements, 1 BAES LED, 4 Dowlnight				

Virement CE

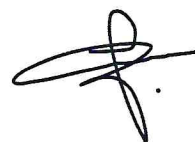
30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	894,37 €
Total TVA	10,00% 89,44 €
Total TTC	983,81 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestationEvaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR